

BÉNÉFICIAIRES DU RSA



ACCOMPAGNER LES INITIATIVES AGRICOLES ET RURALES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Avec les associations ADEAR 13 et Solidarité Paysans Provence, le Département accompagne les bénéficiaires du RSA dans leur projet de création/reprise d'activité agricole et rurale et apporte un soutien spécifique aux travailleurs non salariés rencontrant des difficultés.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISES AGRICOLES ET RURALES

Vous êtes bénéficiaire du RSA et projetez de créer ou de reprendre une entreprise agricole ou rurale ?

Vous pouvez être accompagné dans votre projet par une association financée par le Département, spécialisée dans le développement de l'emploi agricole et rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13).

Besoin de conseils pour votre installation ? De formations courtes et techniques ? Envie d'en savoir plus sur les circuits courts ? Les produits ou savoir-faire du terroir ?

Parlez-en à votre référent de parcours, il saura vous orienter vers un expert pour vérifier la faisabilité et la viabilité de votre projet au regard des contraintes agricoles, réaliser des études de marché, vous conseiller sur l'ensemble des questions comptables, juridiques, sociales (business plan, statut, marketing ...).

Le dispositif **CRÉATION D'ACTIVITÉ** se déploie en trois étapes :

- **Un accueil personnalisé** pour évaluer la faisabilité de votre projet et définir les actions à engager pour le concrétiser de façon pérenne ;
- **Un accompagnement** pour passer de l'idée à la création, mettre en œuvre le projet (étude de marché, modèle économique, montage technique et financier, organisation comptable et financière...) et lancer les formalités administratives ;
- **Un suivi post-création** durant 12 mois pour s'assurer du bon fonctionnement de votre entreprise et envisager son développement.

Vous êtes convié à des rendez-vous réguliers avec l'expert qui vous accompagne et devient votre référent.

Vous pouvez également participer à des ateliers collectifs aux thématiques variées et adaptées à l'évolution de votre projet.



L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS DES PROFESSIONS AGRICOLES

Vous êtes exploitant agricole ou ancien agriculteur et percevez le RSA, vous êtes conjoint ayant-droit non salarié des professions agricoles... Vous êtes en grande difficulté ?

Le Département vous propose un accompagnement individuel, assuré par un expert de l'association Solidarité Paysans Provence (SPP) qui pourra vous conseiller et vous guider.

Avec l'accompagnement Solidarité Paysans Provence vous bénéficiez :

- D'un diagnostic global de la situation financière, juridique, fiscale, sociale, technique et commerciale de votre activité afin d'identifier les mesures à engager pour améliorer la rentabilité de votre entreprise et sa gestion administrative ;
- D'une assistance pour les déclarations ou télé-déclarations (fiscale, sociale, PAC...), la formulation de courriers, l'instruction de demande d'aides (C2S, logement, RSA, invalidité, AAH, AGRIDIF, prise en charge de cotisation MSA, retraite ...)
- D'un accompagnement pour consolider ou développer votre activité ainsi que vos revenus (endettement et négociation d'échéanciers amiables) ;
- Le cas échéant, l'expert vous aide à valoriser votre profil professionnel pour envisager une activité complémentaire, voire une reconversion professionnelle.

Vous êtes convié à des rendez-vous réguliers avec l'expert qui vous accompagne et devient votre référent.

Pour tout complément d'information, vous pouvez :

- ☰ Consulter : www.dora.fabrique.social.gouv.fr le site de référencement des solutions d'accompagnement et d'insertion du territoire.
- ☰ Consulter : [www.departement13.fr/nos services/être bénéficiaire du RSA](http://www.departement13.fr/nos-services/être-bénéficiaire-du-RSA).
- ☰ Appeler le service d'accueil téléphonique de la direction de l'Insertion « Info RSA 13 » au 04 13 31 41 41.
- ☰ Demander conseil à votre référent de parcours ou vous rapprocher de votre pôle d'insertion.

À MARSEILLE

PÔLE D'INSERTION - 1^{er}, 5^e, 6^e, 7^e arrondissements
21 rue des Vertus 13005 Marseille

PÔLE D'INSERTION - 2^e, 3^e arrondissements
18 rue Fauchier 13002 Marseille

PÔLE D'INSERTION - 4^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e arrondissements
250 Bd Mireille Lauze 13010 Marseille

PÔLE D'INSERTION - 13^e, 14^e arrondissements
Déménagement Provisoire - 2 rue Mazenod 13002 Marseille

PÔLE D'INSERTION - 15^e, 16^e arrondissements
43 avenue de la Viste 13015 Marseille

DANS LE RESTE DU DÉPARTEMENT

PÔLE D'INSERTION - Aix-Gardanne
8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Provence

PÔLE D'INSERTION - Arles
4 rue de la Paix 13200 Arles

PÔLE D'INSERTION - Aubagne-La Ciotat
Immeuble la sarriette - 55, allée des Faïenciers 13400 Aubagne

PÔLES D'INSERTION - Istres-Martigues-Marignane-Vitrolles
1 rue du Fer à Cheval 13800 Istres // rue du Stade 13700 Marignane

PÔLE D'INSERTION - Salon-Berre
92 Bd Frédéric-Mistral 13300 Salon-de-Provence